

ELECTRICITE DE FRANCE
2, rue Louis-Murat - 75008 PARIS Tél. 256-94-00

GAZ DE FRANCE

NOTE du 21 Octobre 1981
DIRECTION DU PERSONNEL
Note aux unités **DP . 31.104**
Manuel Pratique : 317

Objet : Services continus Jours fériés

Messieurs les Directeurs Généraux ont décidé d'accorder à l'ensemble des agents des services continus lorsqu'ils travaillent un jour férié dans le cadre de leur roulement en plus de l'indemnité de jours fériés, (*) un repos compensateur supplémentaire égal au nombre d'heures travaillées ce jour là.

La mesure ci-dessus prend effet à compter du 1er juillet 1981.

Le Directeur,

J.M. COGNET

(*) Circulaire Pers.663 du 8 juillet 1975 (Manuel Pratique Chap. 317, § 4).